

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 52

Artikel: Peu clair
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

NOS PRIMES

Jusqu'au 15 janvier, nous offrons à nos abonnés les ouvrages suivants, à prix réduit : *Foyer romand*, années 1887 à 1905, à fr. 1. le vol. — *D'après nature*, par EUGÉNIE PRADEZ, fr. 1. — *Au village*, par WILKINS, fr. 1. — *Pernette*, par EDOUARD ROD, fr. 1. — *David Livingstone*, par BLAIE (2 vol.), fr. 2. — *Causeries scientifiques*, par le D^r KRAFFT, fr. 2.50.

CHEZ NOUS, EN 1908

L'ANNÉE qui s'achève n'a pas été marquée dans notre canton par beaucoup de faits saillants. Un des plus caractéristiques nous semble être la décision du Grand Conseil octroyant à la femme le droit de participer à l'élection des pasteurs et des conseillers de paroisse. Chose dignement de remarque dans un pays où le féminisme n'est guère en faveur, même parmi le beau sexe, cette innovation a passé comme une lettre à la poste. Nos aimables lectrices n'en déduiront pas, elles sont trop sensées pour cela, que la victoire leur serait aussi aisée sur le terrain de la politique.

Les électeurs vaudois ne se sont pas montrés moins galants que le Grand Conseil lorsqu'ils votèrent, le 5 juillet, avec l'ensemble de la Suisse, la proscription de la fabrication et de la vente de l'absinthe. On sait, en effet, que cette affaire tenait particulièrement à cœur à leurs compagnes. Mais qu'elles ne s'avisaient pas de leur demander de renoncer au vin, à la bière et autres saines boissons ! Pour les conserver, le peuple saurait déployer plus d'ardeur qu'il n'en a mis, par exemple, à nommer ses représentants au Conseil national. Jamais on ne vit calme aussi profond. Dans certaine petite commune les membres du bureau eux-mêmes oublièrent d'aller au scrutin. Ils alléguèrent pour leur excuse qu'ils ne lisaiient que le *Conteur vaudois*.

S'il en est ainsi, ces braves citoyens n'ont pas dû être davantage au courant des événements dont Lausanne fut le théâtre au commencement de l'année. La capitale abritait à son insu un nid de terroristes slaves ; une audacieuse tentative d'extorsion — d'expropriation, selon le langage de ces messieurs et de ces dames — fit découvrir toute la bande et eut pour effet, après un procès qui dura dix jours, de purger notre pays de particuliers pour qui le vol et le brigandage sont des vertus, à la condition qu'ils n'en soient pas les victimes.

Deux autres vilains oiseaux perchaient à l'Université à la même époque. Ceux-là nous étaient arrivés d'Outre-Rhin. C'étaient des professeurs de droit germanique. A propos d'une querelle... d'Allemands, qu'ils avaient cherchée à deux de leurs collègues, ils poussèrent le mépris des convenances jusqu'à publier dans des journaux de Berlin des articles bafouant le gouvernement qui les payait et l'institution dont ils devaient être les piliers. On les mit à la porte, et la chronique prétend qu'ils n'éprouvent plus mainte-

nant que du respect à l'égard du canton de Vaud et de ses autorités. Le dicton serait donc toujours vrai : Oignez le vilain, il vous poindra ; poignez le vilain, il vous oindra.

Tandis que Lausanne se débarrassait de ces étonnantes disciples de la science du droit, à deux lieues de là on était occupé à des soins plus agréables : Mézières ouvrait à la foule les portes de son champêtre théâtre. On y joua *La Dime* de M. René Morax et *Henriette*, le nouveau drame du même auteur, dont la musique est de M. Gustave Doret. Les grands critiques mirent *Henriette* au-dessus de la *Dime* ; le public, lui, accorda en général ses préférences à cette dernière œuvre. Dans l'une et l'autre, les acteurs remportèrent un succès aussi éclatant que mérité. Quelques mois plus tard, une centaine d'habitants de Vallorbe se faisaient applaudir avec non moins de raison, au casino battant neuf de leur village, dans une poétique comédie-légende, la *Grotte aux fées*, de MM. Georges Jaccottet et Edouard Combe.

Les Yverdonnois furent en liesse, durant trois radieuses journées de la fin de juin : les gymnastes vaudois célébraient chez eux leur fête cantonale. De bien loin à la ronde on vint assister aux joutes de cette jeunesse qui ne trahit guère une race dégénérée. L'année prochaine, nos robustes gars se mesureront avec leurs camarades de la Suisse entière, au concours fédéral qui aura lieu à Lausanne. Déjà, dans cette ville, des comités se préparent à recevoir ces gymnastes plus nombreux que les soldats d'une de nos divisions d'armée. D'autres comités jettent les grandes lignes de l'exposition nationale d'agriculture, que le chef-lieu verra en 1910 et pour laquelle il vient d'agrandir sa place de Beaulieu par l'achat de terrains qui, une fois aménagés, lui coûteront un demi-million.

En attendant cette grande manifestation des cultivateurs et des éleveurs, les membres de la Société vaudoise d'agriculture, au nombre de plus de huit cents, ont banqueté en septembre sur la place d'armes de Cully, à l'ombre des peupliers qui donnent un si pittoresque cachet à la cité de Davel.

Les forestiers du canton, eux, ont parcouru les immenses sapinières de la Vallée de Joux. Bagnins a hébergé les mutualistes ; Romainmôtier, les historiens. A Orbe se sont réunis les maîtres secondaires ; à Cossonay, leurs collègues du corps enseignant primaire ; à Lausanne, les cheminots romands. Dans cette dernière ville encore, l'Association libre des peintres et sculpteurs suisses a ouvert une exposition où se sont révélés avec avantage nombre de talents ignorés jusqu'ici du grand public.

Sur le Léman est apparu un nouveau vapeur de la Compagnie de navigation, l'*Italie*, du type de ces confortables bateaux-salons si appréciés des voyageurs ainsi que des personnes aux nerfs détraqués, à qui la Faculté prescrit une cure d'air.

Des gaillards qui devaient avoir leur système nerveux en parfait état, ce sont les pontonniers vaudois qui ont descendu le Rhône presque de sa

source jusqu'à la Méditerranée. Les rapides en amont des bains de Lavey, le gouffre sous Bellegarde, les remous en aval de Valence, rien n'a retenu les nouveaux argonautes. Ils déclareraient bien ne s'être pas jetés dans la Perte du Rhône, mais le public, qui aime les héros, croira toujours qu'ils ont franchi cette ténébreuse passe aussi aisément que les écueils du Bois-Noir. En aval de Lyon et dans tout le Midi, les populations acclamaient de la rive les pontons battant pavillon de l'amiral suisse. A la hauteur de Montélimar, ce fut du délire quand, l'une des embarcations s'étant éventrée contre la pile d'un pont, on entendit le maître-coq du bord commander calmement à son aide : « Mets tout de même du bois dans le fourneau, il faut que la soupe soit prête à l'heure ! » — « Troun de l'air ! se dirent les Méridionaux, pour des lapins ce sont des lapins ! » Est-il besoin de dire combien furent entourés les hardis navigateurs à leur retour de Marseille ? On vira et l'on videra encore bien des flacons en écoutant le récit de leurs prouesses, d'autant plus que le petit blanc de cette année est agréable et n'a pas fait défaut.

L'agriculteur a d'ailleurs eu sujet de se louer de l'an qui s'en va, aussi bien que le vigneron. Blés, champs de pommes de terre et vergers ont donné d'abondantes récoltes. Malgré la neige qui, à commencer par le 23 mai, recouvrit trois fois les campagnes vertes, entre le printemps et l'automne, les cerisiers et les pommiers menacèrent de couler sous le poids des fruits.

Il y a un petit revers à la médaille : les pommes de 1908 ne se conservent pas.

Vous, chers abonnés et amis, conservez-vous au contraire le plus que vous pourrez. C'est la grâce que vous souhaitez la rédaction du *Conteur vaudois*.

V. F.

A preuve que... — La municipalité d'un de nos petits villages de montagne demandait au Conseil général un crédit pour la réfection d'une clôture de pâturage qui bordait une pente escarpée et rocallieuse. A plusieurs reprises, par suite du mauvais état de la clôture, des pièces de bétail étaient tombées et, sérieusement blessées, avaient dû être abattues.

Selon l'usage, une commission du Conseil général se rend sur les lieux, accompagnée de M. le syndic.

Le cours de l'inspection, le syndic fait un faux pas. Il veut se retenir à la palissade. Celle-ci cède, et l'honorable magistrat glisse sur la pente fatale, sans se faire beaucoup de mal, heureusement.

Le président de la commission, dans son rapport au Conseil général, recommande chaudement le vote du crédit, qui se justifie pleinement, « à preuve que, grâce au mauvais état de la clôture, M. le syndic est tombé dans le précipice, comme les autres bêtes ».

Peu clair. — Un Allemand entre dans un café :

— Gargon !

— V'la, m'sieu !

— Tonnez-moi une verre de pière obscure. (Dunkel's bier.)